

Blagnac, questions d'histoire **63**

Revue Semestrielle d'histoire locale - avril 2022

Charles Dumont, baron de
Blagnac, homme de
la Marine et de Rochefort

p.1

Les Blagnacaises
face aux mutations
de la société au XIX^e siècle

p.15

La Fête des Lumières
à Blagnac :
entre traditions et féerie

p.47



Gélos et la chaîne des Pyrénées, 1862, Victor Galos. Musée des Beaux-arts de Pau

Le 60^e anniversaire
de la fin de
la guerre d'Algérie *p.26*

Gilbert :
d'Alger à Blagnac *p.27*

Rapatriés d'Algérie,
les conditions d'accueil
dans la Haute-Garonne *p.36*

Charles Dumont, baron de Blagnac,

homme de la Marine et de Rochefort

par *Jack Thomas*

Blagnac a un nouveau seigneur en 1673 : Charles Dumont d'Atilly se marie avec Marguerite de Voisins. Il prend désormais le nom de Dumont seigneur et baron de Blagnac jusqu'à son décès. Homme du clan des Colbert, il œuvre pour la Marine et la création du port et arsenal de Rochefort. Il termine sa vie professionnelle comme grand maître des eaux et forêts de la Guyenne entre 1692 et 1699.

UN MARIAGE, UN NOUVEAU SEIGNEUR, 1673

Alors que la seigneurie et la baronnie de Blagnac (souvent écrit Blaignac dans les textes anciens) appartenaient à des membres de la famille de Voisins depuis la seconde moitié du XIV^e siècle, un mariage en 1673 change la donne. Dans la chapelle du château Saint-Michel, sur le promontoire au-dessus du confluent du Touch et de la Garonne, Marguerite de Voisins s'est mariée avec Charles Dumont d'Atilly le 30 avril 1673. Dumont devient alors seigneur et baron de Blagnac aux côtés de son épouse. Ils acquièrent le tiers de la seigneurie qui leur manquait, y compris le château dit actuellement « de Maniban ». Marguerite avait alors environ 44 ans ; Dumont, lui, convolait en noces pour la seconde fois et avait déjà plusieurs enfants de ce premier lit. Il ne semble pas que le couple ait eu des enfants. Dans son testament rédigé quelques jours à peine avant son décès en février 1682, Marguerite ne mentionne aucun enfant et l'essentiel de son héritage est allé à son parrain, François Gelas de Voisins, marquis d'Ambres (près de Lautrec dans l'actuel département du Tarn). Dumont devient alors seigneur et baron de Blagnac et son fils Gabriel va se donner également ce titre honorifique, Gabriel Dumont de Blaignac, dans les documents qui le concernent (y compris longtemps après que la seigneurie a été vendue !).

Charles Dumont restera le seigneur pendant un peu plus d'un quart de siècle, jusqu'à sa mort que nous datons approximativement en 1703 ou 1704. Que savons-nous de lui ? Nous connaissons bien sa carrière au service du roi et de la Marine, mais le mystère plane encore sur la date de sa naissance, l'identité de ses parents, la date de son premier mariage avec Élisabeth de Jullien... et, comme écrit plus haut, la date et le lieu de son décès ! Des travaux universitaires portant sur l'histoire de la Marine sous Louis XIV, sur l'histoire de Colbert, son grand ministre, et sur l'histoire du port de Rochefort nous éclairent sur sa trajectoire comme spécialiste des mines, des forêts, fournitures nécessaires à la construction navale. Ils montrent que l'histoire de Charles Dumont est étroitement liée à celle de la Marine et de ses ministres Colbert, père et fils, ainsi qu'à celle de Rochefort. Ils suivent son parcours d'abord comme commis inspecteur de la Marine, commissaire général, puis comme commissaire à l'artillerie et, enfin, grand maître des eaux et forêts de la Guyenne. Entre 1663 et 1699, il n'a cessé de sillonner les routes et les chemins d'un grand Sud-Ouest du royaume.

Au début des années 1660, c'est le début du règne personnel de Louis XIV qui est

encore un tout jeune homme. À la mort du cardinal Mazarin en mars 1661, le jeune roi décide de gouverner sans Premier ministre. Il s'entoure de ministres dont certains, tel Colbert, viennent de l'entourage du défunt cardinal. Si Jean-Baptiste Colbert est plutôt spécialisé dans les finances du royaume, assez vite, il devient aussi le ministre de la Marine (1669). Mais même avant d'accéder à cette charge, Colbert est très impliqué dans les affaires maritimes, en particulier la création d'un nouveau port-arsenal sur la façade atlantique. La plupart des ports sur cette façade ne permettaient pas aux navires les plus importants d'accoster, Brest étant une rare exception. Après beaucoup d'études et de discussions, il est décidé de créer un port *ex nihilo* sur le site de Rochefort, dans l'actuel département de Charente-Maritime. Dans un méandre du fleuve Charente, dans une zone marécageuse et insalubre, de grands travaux sont menés pour construire une ville, un port, un arsenal capable de construire des navires, les réparer et les équiper. Pour ce faire, il fallait mobiliser non seulement des capitaux mais aussi une énorme quantité de bois pour construire la ville, dont une bonne partie est sur pilotis (comme à Venise), du bois aussi pour la construction et la réparation navale, des produits de la métallurgie notamment pour armer les navires (canons, mousquets, boules), de la poudre, des produits textiles en lin et chanvre pour les voiles, les cordes et les vêtements des marins... Il fallait aussi ravitailler les bateaux qui partaient en mer pour de longs séjours avec toute sorte de nourriture pour les hommes d'équipage. La Marine exige donc une grosse machine économique et manufacturière pour fonctionner comme le souhaitent le roi et Colbert. Évidemment, il fallait aussi des hommes capables d'alimenter la grosse machine. Charles Dumont était un de ceux-là.

*Vue du port
de Rochefort
prise du magasin
des colonies,
par Joseph Vernet,
1762.
Musée national de
la Marine*



HOMME DES COLBERT ET DE LA MARINE

C'est le grand spécialiste de Colbert et professeur d'histoire à l'École navale de Brest, Daniel Dessert, qui nous fournit la plus ancienne indication sur Dumont : il cite une lettre de Dumont à Colbert en 1663 où il se situe comme un homme dans sa mouvance, qui se place sous sa protection. Dumont voulait son soutien dans une affaire d'impôts qu'il devait acquitter en Dauphiné, bien loin de la mer ! Ce premier contact n'éclaire pas le passé des liens entre Colbert et Dumont. Trois ans plus tard, en 1666, le cousin de Colbert, Colbert de Terron, chargé des affaires maritimes à Rochefort, envoie Dumont dans le Périgord pour examiner le minerai

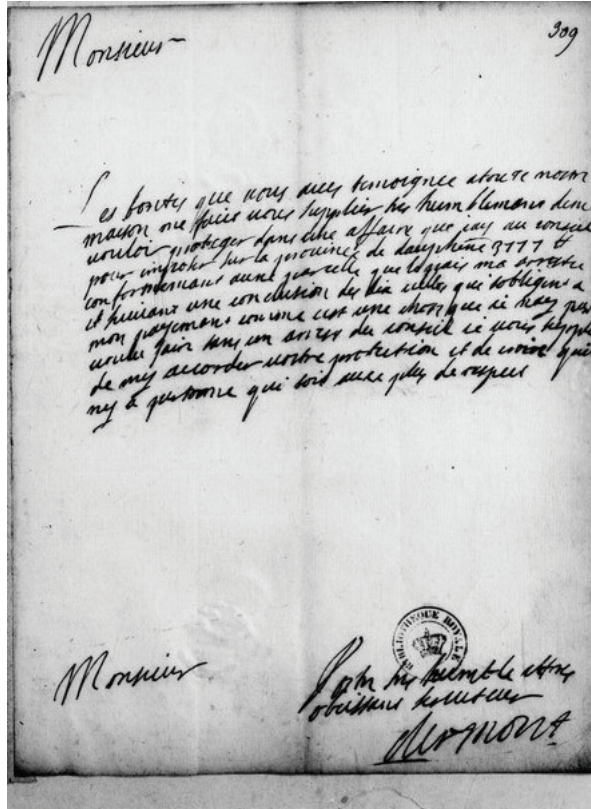
de fer que les habitants y extraient des mines. La qualité du minerai détermine pour une bonne part la qualité des productions manufacturées et leur prix. Dumont prospecte une large région entre le Limousin, le Périgord, le Quercy et les Pyrénées à la recherche de ressources minérales susceptibles de fournir les chantiers navals. Déjà, la question de l'indépendance du royaume en matières premières stratégiques est posée par Colbert. À côté des mines, Dumont cherche aussi du bois et surtout des forêts susceptibles de fournir de grandes quantités de bois pour la construction du port de Rochefort et pour la construction navale.

Par un arrêt du Conseil d'État du 22 mars 1666, le roi accorde à Dumont la permission d'exploiter pendant 15 ans des mines d'argent, de plomb, de cuivre et d'étain dans plusieurs provinces de l'Ouest de la France (Angoumois, Périgord, Limousin). Il reprend une permission accordée à un autre homme mais qui s'est révélé dans l'incapacité de réussir. Dans un courrier à Colbert en 1668, Dumont se félicite des beaux canons qui sortent des fonderies qu'il avait installées dans ces contrées. Il y avait alors une concurrence entre les canons fabriqués en Nivernais et ceux fabriqués dans le Sud-Ouest dont Dumont se fait le défenseur.

Notre futur seigneur de Blagnac exerce une fonction de contrôle de qualité qui peut lui valoir des ennemis parmi les marchands qui fournissent la Marine. Certains écrivent à Colbert pour dénoncer les « tracasseries » que subissent leurs livraisons contrôlées par Dumont. Certains n'osent plus en livrer de peur de les voir refusées avec des pertes financières à la clé. Le fils de Colbert, Seignelay, le défend en disant de Dumont « qu'il a du soin et de l'exactitude et de l'ordre dans les affaires dont il se mêle ».

AU SERVICE DU ROI À ROCHEFORT

Au début des années 1670, Dumont prend une autre dimension. En janvier 1670, il reçoit une commission royale pour contrôler tous les magasins de la Marine à Rochefort. Il avait la clé des entrepôts, il devait effectuer des inventaires tous les six mois et vérifier la qualité des marchandises et veiller à leur bonne conservation. Le 6 octobre 1672, le roi lui accorde une charge encore plus importante de commissaire général afin de s'occuper de l'approvisionnement de la Marine du Ponant (la flotte qui opère dans l'océan Atlantique). Il passe d'un rôle de gestionnaire du stock à celui de fournisseur. Dans une formulation sans doute habituelle à ce genre de texte, le roi fait écrire : « Nous avons cru ne pouvoir pour cet effet faire un meilleur choix que de vous, dont le zèle, la fidélité et affection à notre service nous sont connues par les preuves que vous nous en avez données en plusieurs et diverses rencontres, et pour la connoissance particulière que vous avez desdits établissements ».



Lettre de Dumont à Colbert en novembre-décembre 1663, BnF Mélanges Colbert, vol. 118bis

Dumont est placé à la tête de tous les établissements dans les Pyrénées, en Béarn, Guyenne et Angoumois pour en tirer des mâts, du bois, des planches, du charbon de terre, des canons de fer, des boules, des ancres, du fer ouvré et des autres marchandises et munitions nécessaires aux constructions, radoubs (réparations) et armement des vaisseaux de guerre dans les ports de Ponant. Vaste mission !!

Les sapins de Cerisez près de Cauterets par Victor Galos, seconde moitié du XIX^e siècle. © mba-Pau



Un an plus tard, Colbert lui donne une nouvelle tâche, gérer la Compagnie des Pyrénées, une société de marchands qui avaient été créée plusieurs années auparavant pour fournir la Marine en bois – mâts et planches notamment. En août 1673 (année de son mariage avec Marguerite de Voisins), Dumont se trouve à Toulouse. Il écrit à Colbert pour l'informer des progrès dans la livraison de bois à destination de Bayonne devant être acheminé vers les ports plus au nord. Ne manquaient que huit gros mâts qui devaient arriver incessamment dans le port basque. Toujours à la tête de la Compagnie des Pyrénées, Dumont fait livrer à Rochefort, Brest et Bayonne en 1674 des marchandises de la valeur de 46 000 livres – mâts, charbon du Quercy, planches de Prusse (des planches de bois utilisées dans la construction navale), cent

canons, chaînes de fer, etc. Pendant toute la décennie 1670-1680, Dumont poursuit le même type de mission : repérer les ressources nécessaires à la Marine ; trouver le moyen de les exploiter par le biais de sociétés de marchands qui connaissent les lieux, qui peuvent trouver de la main-d'œuvre ; faire acheminer par voie de terre, de rivière et de mer ces marchandises dont beaucoup sont très encombrantes. On peut imaginer la difficulté pour transporter des grands mâts de plusieurs dizaines de mètres de long, très lourds, depuis leur lieu de coupe dans les Pyrénées jusqu'à

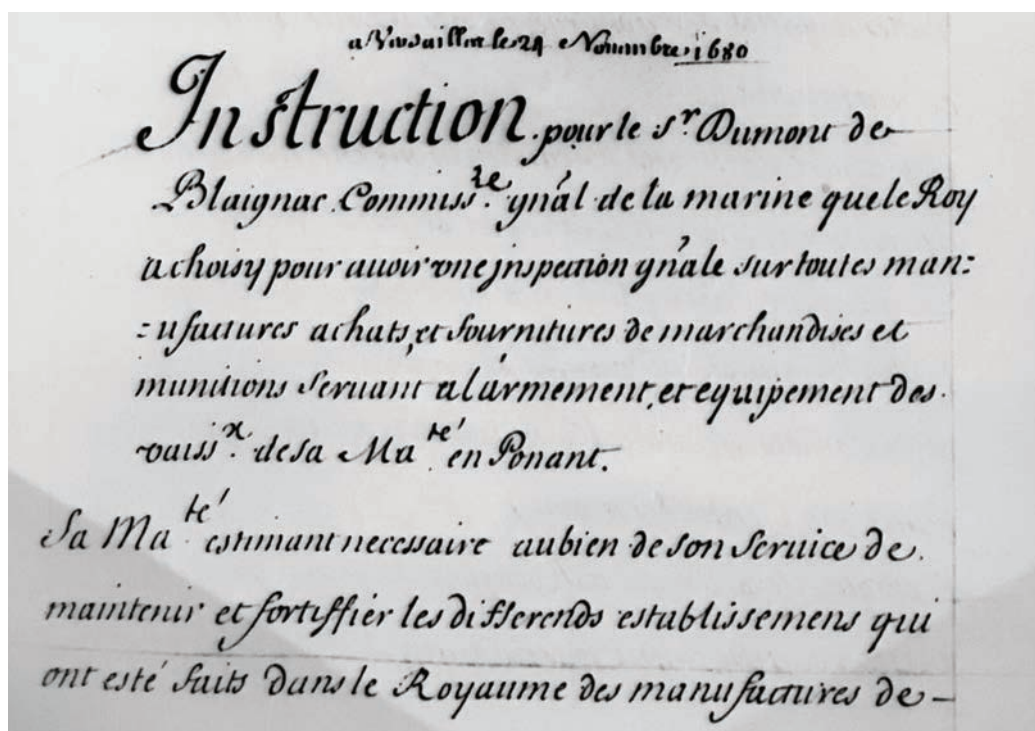
une rivière flottable avant d'arriver difficilement à Bayonne. Manifestement, malgré quelques ratés ici et là, Dumont a accompli sa mission à la satisfaction des Colbert (le ministre, son fils et son cousin) et du roi.

Portrait de Colbert par Claude Lefebvre, 1666, © Château de Versailles, dist. RMN - Grand Palais / Christophe Fouin



DUMONT DE BLAINAC, COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA MARINE

Charles Dumont (désormais « de Blaignac » dans les documents officiels) accède en novembre 1680 à une fonction encore plus importante : commissaire général de la Marine pour mener une inspection générale « sur toutes les manufactures, achats et fournitures de marchandises et munitions servant à l'armement et équipement des vaisseaux de Sa Majesté en Ponant ». Cette commission royale s'accompagne d'instructions qui comptent quinze pages. On demande à Dumont de faire un tour de l'Ouest de la France. Il doit quitter Paris pour se rendre à Rochefort ; de là se rendre dans les Pyrénées et, en particulier, dans la forêt d'Iraty au Pays basque où l'on signale des arbres susceptibles de fournir des mâts. Il doit aussi passer à Bayonne et dans plusieurs lieux sur son chemin avec l'idée de susciter des sociétés de marchands pour fournir des mâts et autres marchandises. Des Pyrénées, il doit ensuite gagner l'Auvergne pour y inspecter les forêts et les manufactures, visiter l'Angoumois et le Périgord en vue d'inspecter et encourager les forges et les mines. Si sa mission concerne avant tout le bois et les métaux, il s'occupe aussi des fournitures de chanvre, nécessaires pour les toiles et les cordes. La route des chanvres va l'amener dans le Berry et encore en Auvergne et en Guyenne. Idéalement, il encouragera la création de compagnies commerciales pour la fourniture de chanvre à la fois de bonne qualité et à un bon prix. Le roi lui ordonne aussi de visiter les manufactures des armes, des fers et des ancres en Nivernais avec le souci de voir si le fer des canons est de bonne qualité et si les canons eux-mêmes sont bien limés. Enfin, ses instructions doivent l'amener à Brest, grand port militaire, pour faire le même type d'inspection qu'à Rochefort : vérifier la qualité et la quantité de tout ce qui se trouve dans les magasins de l'arsenal, bois, métaux, toiles et chanvre. Ces « instructions » montrent clairement que Dumont est un homme de confiance et un homme de connaissances dans le domaine des fournitures de la Marine. En même temps, il exerce une mission qui l'éloigne de son foyer blagnacais et toulousain. Il est difficile d'imaginer qu'il ait eu le temps et le loisir de passer beaucoup de temps auprès de son épouse. Dumont établit sa résidence à Rochefort, mais s'agit-il d'une vraie résidence ou d'une résidence purement administrative ?



Instructions au sieur Dumont pour une mission d'inspection, 1680. A.N. B2 vol. 42 suite

Le nouveau commissaire général de la Marine touche désormais d'importants gages, 6 000 livres par an à une époque où un honnête laboureur pouvait en gagner une centaine. Malgré son titre prestigieux, Dumont n'est pas l'officier royal le plus haut placé de Rochefort. Au-dessus de lui il y a l'intendant général de la Marine Demuyn, en poste entre 1674 et 1683. Dumont et lui s'entendent mal, semble-t-il. Dumont occupe un rôle d'inspection et de contrôle, ce qui l'amène parfois à dénoncer Demuyn pour une gestion peu rigoureuse, voire malhonnête. L'historien de Rochefort, René Mémain, dans une grosse thèse en 1936, donne de nombreux exemples des relations tendues entre les deux hommes, parfois par intermédiaires interposés. Parmi les contentieux, il y avait la réception de canons fabriqués par les frères Landouillette. Selon Dumont, l'intendant avait laissé passer de nombreuses malfaçons. Le fils de Colbert, Seignelay, donne l'ordre à l'intendant Demuyn en 1681 de faire visiter par Dumont tous les canons fournis par les Landouillette. Parfois, il semble même que les Colbert jouent les deux hommes l'un contre l'autre pour garantir un contrôle très sévère des livraisons, chacun surveillant l'autre. Par ailleurs, Dumont a aussi fourni des canons qui se sont révélés imparfaits et il a dû rembourser l'arsenal pour leur réparation.

Dumont met son nez partout et trouve des agissements qu'il dénonce en haut lieu. Le nommé Girard, garde-magasin (l'officier chargé des matériels ou denrées entreposés dans les magasins de l'arsenal), aurait trafiqué ses livres pour faire apparaître une livraison de charbon fourni par ... Dumont lui-même. Or, selon le commissaire, cette livraison n'a jamais existé. En 1683 et 1684, après le limogeage de Demuyn, Dumont continue de surveiller des employés indéliçables, notamment ce que l'on appelle les « écrivains » (des comptables en charge des entrées et sorties des magasins ou des chantiers). Plusieurs d'entre eux sont pris en flagrant délit de fausses écritures et traduits devant la chambre criminelle du présidial de La Rochelle. Ils seront révoqués de la Marine.

L'intendant Demuyn quitte ses fonctions en 1683, remplacé par Pierre Arnoul avec lequel Dumont aura des relations plus apaisées. Dans les premiers mois de son mandat, Arnoul est absent pendant plus de six mois et Dumont le remplace. Toute la correspondance avec le ministère passe par lui. À son retour en juin 1684, Dumont est renvoyé dans les Pyrénées pour visiter de nouvelles forêts à exploiter, ses voyages l'amenant jusque dans le Roussillon.

Si Dumont est manifestement un bon connaisseur des forêts du Sud-Ouest, il a acquis aussi une expertise dans un domaine bien spécifique, la fabrication des poudres pour les canons et les mousquets. Pas très loin de Rochefort, à Saint-Jean d'Angély, il y avait une fabrique de poudre. Dumont y fait des expériences avec des dosages différents de salpêtre, charbon et soufre. La recette « officielle » des poudres à canon de la Marine en 1683 lui serait due. Après ses différends initiaux avec les frères Landouillette, fabricants de canons, Dumont se rapproche d'eux et les aide à développer leur production à Plancheminier. Avec l'intendant Arnoul, il œuvre pour encourager l'élevage des chevaux et la création des haras dont un dépôt de remonte à Saint-Jean-d'Angély.

DUMONT ET L'AVENTURE DE CAVELIER DE LA SALLE EN AMÉRIQUE, 1684

Pendant ces années à Rochefort, Dumont a été impliqué dans une aventure hors du commun : l'expédition tragique de Cavalier de La Salle, explorateur de l'Amérique du Nord, dans les années 1684-1687. L'expédition se prépare à Rochefort et La Rochelle. Le roi accorde deux vaisseaux à La Salle, un de 34 canons, *le Joly*, l'autre plus petit, *la Belle*. *Le Joly* est déjà prêt mais il faut construire *la Belle* dans le chantier naval de Rochefort. Au printemps 1684, Dumont remplace temporairement

l'intendant Arnoul et échange des missives avec le roi et le ministre Seignelay. Il était prévu que *la Belle* soit construite partiellement et transportée outre-Atlantique en pièces détachées sur *le Joly*. Dumont explique au roi que *le Joly* est trop petit pour un tel chargement et qu'un autre navire, *le Dromadaire*, serait plus approprié. Le roi et le ministre refusent, ce qui aboutit à la décision de faire construire entièrement *la Belle*, puis de partir avec elle à l'aventure. Les marins de Rochefort ont considéré qu'une telle « barque » pouvait bien affronter l'océan, surtout à la belle saison. La Salle a affrété deux autres navires et est parti de La Rochelle en juillet 1684 avec environ 300 personnes dont plusieurs femmes et enfants. Le reste de l'histoire est tragique. Tout se passe mal. La Salle et ses navires se



Expédition de La Salle en Louisiane, 1684.

Par Théodore Gudin, 1844,

© RMN - Grand Palais (château de Versailles) / droits réservés.

Le navire à gauche est la Belle, celui au centre le Joly.

perdent au large du Texas, ne sachant pas trouver l'embouchure du Mississippi. Ils avaient déjà perdu un navire dans les Antilles, pris par des pirates, un autre dans le golfe du Mexique. Le capitaine du *Joly* décide de repartir en France en mars 1685, laissant La Salle avec *la Belle* et environ 180 personnes. Presque un an plus tard, en février 1686, *la Belle* s'échoue et coule à son tour, obligeant l'équipage et les passagers à trouver refuge sur la côte inhospitalière du Texas. Après maintes aventures et mésaventures, La Salle est assassiné en mars 1687. En 1995, l'épave de *la Belle* est découverte au fond de la baie de Matagorda. Cette trouvaille donne lieu à de longues fouilles sous-marines et à de nombreuses publications aux États-Unis dans lesquelles le nom de Dumont de Blaignac figure comme un des personnages de cette aventure.

1688, DUMONT CONGÉDIÉ PAR LE ROI ... ET RAPPELÉ EN 1689

L'année 1688 constitue un tournant dans la vie professionnelle de Dumont. L'intendant Arnoul quitte Rochefort, remplacé par Charles Begon. C'est un collectionneur de curiosités dont des plantes, et un de ses amis naturalistes qu'il avait connu aux Antilles a attribué son nom à une fleur, le bégonia. Begon prend son poste en septembre mais sans Dumont, car en mai de cette même année, Colbert

de Seignelay lui a signifié que le roi n'avait plus besoin de ses services dans la Marine et lui a ainsi rendu sa liberté. Que s'est-il passé ? Dumont a-t-il déplu en haut lieu ? La lettre de Seignelay est très courtoise et ne donne aucune indication quant au motif de cette décision.

Que fait Dumont de Blaignac ? Il doit quitter Rochefort alors que son épouse, Marguerite de Voisins est décédée depuis février 1682. Nous ne lui connaissons pas d'autre épouse. Quoi qu'il en soit, le contexte diplomatique européen va le ramener vite vers le service du roi. En effet, des événements en Angleterre et aux Provinces-Unies vont provoquer une grande guerre européenne et nord-américaine, la guerre de la Ligue d'Augsbourg. La France de Louis XIV est alliée avec l'Empire ottoman et les soutiens de Jacques II d'Angleterre, les jacobites irlandais et écossais. Que s'est-il passé ?

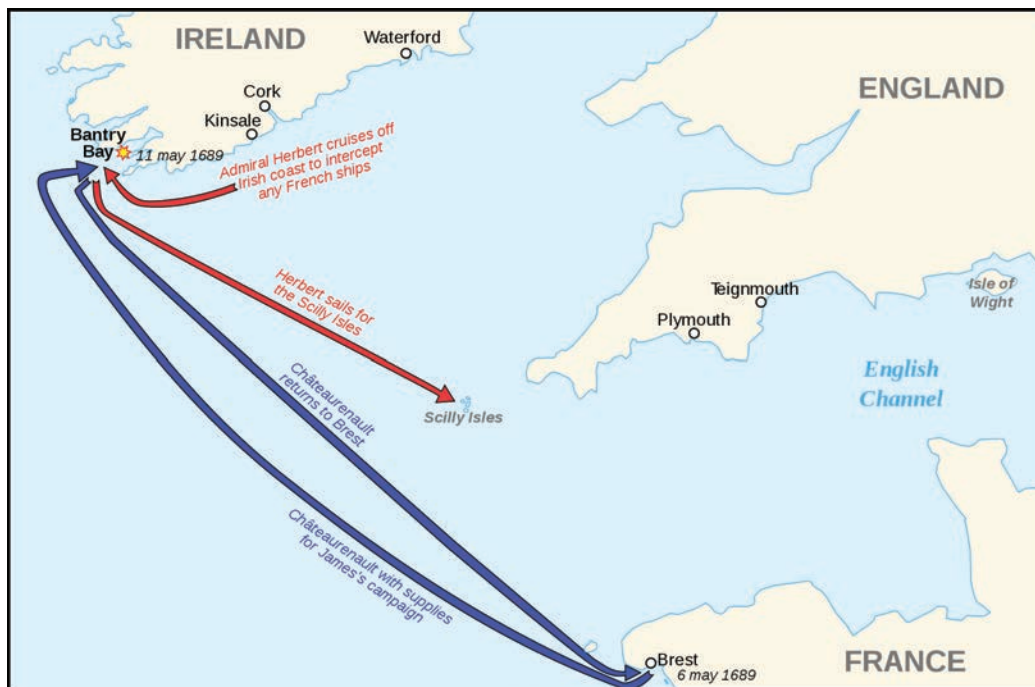
En 1688, le roi d'Angleterre Jacques II, ouvertement

catholique dans un royaume protestant depuis Henri VIII au XVI^e siècle, voit son pouvoir contesté par son gendre néerlandais, Guillaume d'Orange. Une armée néerlandaise envahit l'Angleterre en novembre 1688 et force Jacques II à s'exiler à la cour de Louis XIV. La France déclare la guerre aux Provinces-Unies le 26 novembre 1688. Trois mois plus tard, le 23 février 1689, Guillaume d'Orange devient Guillaume III et règne avec son épouse Marie sur les trois couronnes (Angleterre et Pays de Galles, Écosse et Irlande). Avec Louis XIV derrière lui, Jacques II essaie de revenir en jeu en gagnant l'Irlande où il compte de nombreux soutiens catholiques et où viennent se joindre à eux des Écossais (l'Écosse est le berceau de la dynastie des Stuart). Le soutien militaire de la France est à la fois maritime et terrestre. Il faut renforcer la flotte militaire pour affronter la Royal Navy et pour transporter les troupes et leur équipement en Irlande.

Ces besoins militaires expliquent sans doute la nouvelle commission royale accordée à Charles Dumont de Blaignac le 24 février 1689 : il est nommé commissaire ordinaire à l'artillerie, désigné pour accompagner les forces françaises lors de leur débarquement en Irlande. Ses compétences dans le domaine des canons et des poudres sont certainement la cause de cette nomination. On pouvait compter sur lui pour être efficace dans la logistique d'une telle opération. Malheureusement, nous ne savons rien de ses actions lors de cette brève aventure qui se termine mal. L'équipée irlandaise avait assez bien commencé avec une petite victoire navale dans la baie de Bantry (le 21 mai 1689) et les forces terrestres françaises ont pu être débarquées à Kinsale, au total 15 000 hommes. Malgré tout, Guillaume III bat les forces jacobites à la bataille de la Boyne le 11 juillet 1690, provoquant la fuite de

Begonia Scharffii.
Planche botanique
de 1888. Joseph
Dalton Hooker
- *Curtis's Botanical Magazine* 114
(ser. 3, 44): 7028.
1888





*Bataille de la Baie de Bantry, 1689.
- Image : Battle of Bantry Bay, 11 May 1689. PNG by Raymond Palmer*

Jacques II, qui revient en France y terminer sa vie. Dumont a probablement quitté ses fonctions de commissaire de l'artillerie dans les mois suivants après le retour des soldats et de la flotte en France.

LE GRAND MAÎTRE DES EAUX ET FORÊTS DE LA GUYENNE

Après ces longues années au service de la Marine, Charles Dumont de Blagnac a choisi en 1692 une nouvelle option professionnelle en achetant la charge de Grand maître et réformateur général des Eaux et Forêts au département de la Guyenne. Il est reçu dans cette charge pendant l'été 1692. Quelle est la nature de cette nouvelle fonction ? L'administration des eaux et forêts a une très longue histoire, mais Colbert est vu comme celui qui l'a modernisée afin de permettre une exploitation forestière plus efficace et rationnelle. Comme nous l'avons vu plus haut, la gestion des bois pour la Marine était un souci très important. Préparée par Colbert, Louis XIV a promulgué une grande ordonnance sur les eaux et forêts en 1669 qui met en place une administration organisée du haut en bas pour protéger les ressources forestières et, quand c'était possible, les augmenter. Les eaux et forêts sont en même temps une administration dans le sens moderne du terme et une juridiction. Par conséquent, les grands maîtres sont administrateurs et juges. Ils doivent gérer leur administration en nommant des officiers à chaque niveau. Ils doivent « visiter » leur ressort ou « département » régulièrement pour vérifier l'état des forêts, constater les abus ou, au contraire, leur bonne tenue, ils organisent les adjudications pour la vente d'arbres et de bois en fonction des besoins du gouvernement. Ils surveillent l'activité des marchands et les bûcherons. De manière plus secondaire, ils surveillent les cours d'eau pour s'assurer qu'ils restent navigables ou flottables, que les règles de la pêche y sont respectées. Ils doivent aussi réglementer la chasse et réprimer les abus. Dans le département d'un grand maître, il y a plusieurs maîtrises, chacune avec son maître particulier et son personnel. Les maîtrises constituent des juridictions de premier niveau, le grand maître juge en appel dans une juridiction qui s'appelle la Table de marbre et qui est généralement rattachée à un parlement. Dans le cas du département de la Guyenne, la Table de marbre siège à Bordeaux et les juges sont des magistrats de ce parlement.

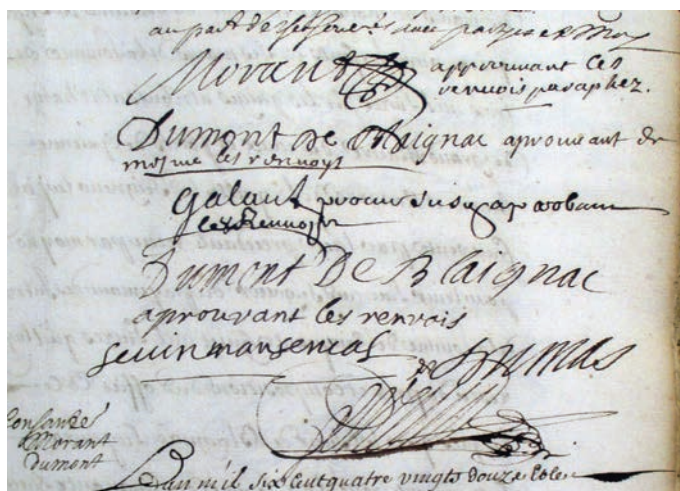
Carte des ressorts
des grands maîtres
des eaux et forêts,
1689. Bibliothèque
nationale de
France,
département
Cartes et plans,
GE BB 565 (7, 32)



Avant 1692, toutes les charges occupées par Dumont étaient des commissions du roi ; elles ne s'achetaient pas et n'entraient pas dans le patrimoine familial. Celle de grand maître est vénale, Dumont doit déboursier 80 000 livres pour l'acquérir. Créée en 1689, elle avait déjà eu un premier titulaire, Pierre Bernard, avocat au parlement de Toulouse et secrétaire de Thomas Morant, premier président de ce même parlement (1687-1710). Pour des raisons qui nous sont

inconnues, Bernard ne semble pas avoir reçu les lettres de provision nécessaires pour exercer la charge. Pour Charles Dumont, l'achat de la charge a deux conséquences importantes : il doit vendre le château dit de Maniban à Thomas Morant pour la somme de 22 000 livres et il doit s'endetter pour la somme de 58 000 livres payables à Morant sur douze ans. Le jour de la signature de cet acte notarié, le 22 mai 1692, le seul échange de numéraire était de 3000 livres payés à Morant sur les gages annuels du grand maître.

Signatures en bas
du contrat de
vente du château,
1692) 3E 4272,
achat par Dumont
de la charge de
grand maître et
vente par Dumont
et fils du château à
Thomas Morant,
premier président
du parlement
(mai 1692)

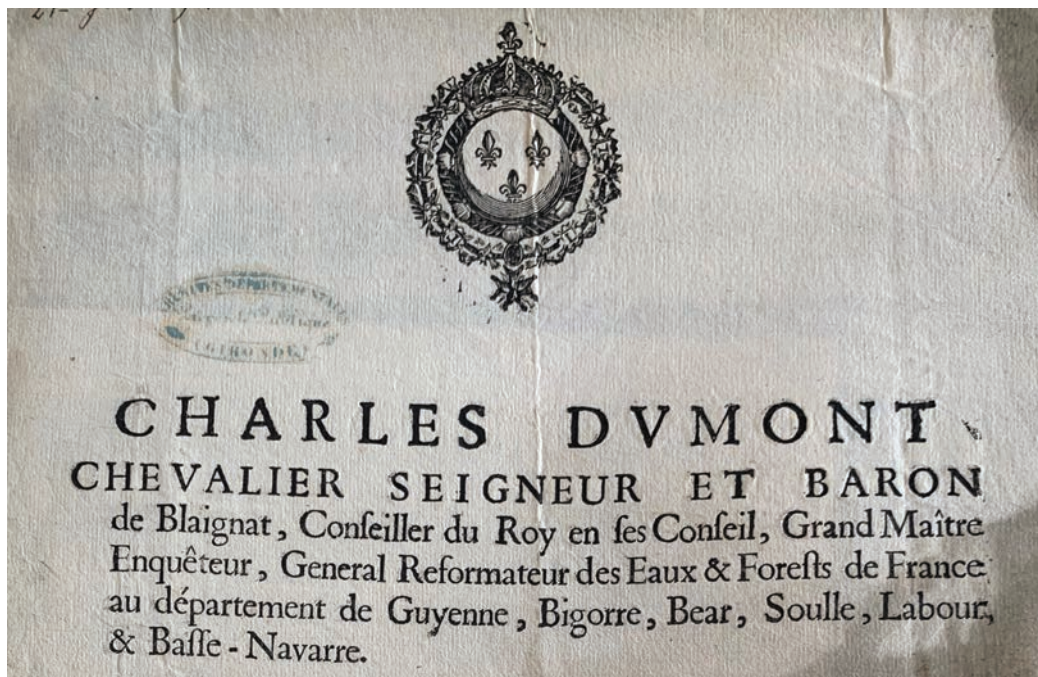


Deux autres faits marquants dans cette transaction complexe : Dumont est accompagné par son fils Gabriel (dont nous parlerons dans un prochain article) et l'acte stipule que Morant ne devient pas le seigneur de Blaignac, ce titre et les prérogatives qui vont avec restent à Charles Dumont et à ses héritiers. Il y a tout lieu de penser que Dumont

s'est mis dans une situation financière inextricable car il n'avait sans doute pas les reins suffisamment solides pour rembourser sa dette. Il devait payer au moins 5 000 livres par an avec les intérêts alors que ses gages ne suffisaient pas. Il semble probable qu'il ne possédait pas suffisamment de biens fonciers pour produire le revenu exigé pour rembourser. On peut supposer que son endettement a entraîné la vente de son office en 1699, ce qui fait que la charge n'est jamais passée à un de ses fils, notamment Gabriel. On remarquera que l'acquéreur de 1699, Nicolas de Bastard, a pu transmettre l'office de père en fils jusqu'à la Révolution ! Dumont occupe cette charge pendant huit ans environ, de 1692 à 1699. Ses gages sont de 4 000 livres par an, plus 300 livres pour le chauffage et 500 livres pour l'emploi d'un secrétaire. Les archives du grand maître de la Guyenne se trouvant

surtout à Bordeaux, nous n'avons pas une vision précise de ses activités durant ces années. Trois exemples nous permettront néanmoins d'avoir une idée de son travail. En 1693, on trouve trace de Dumont dans la communauté de Caumont dans l'Agenais dont il fait la visite de la forêt locale. Il s'est déplacé avec un juge du tribunal royal de Condom et un greffier. Cette visite a pour but de vérifier si les consuls qui gèrent la forêt pour la communauté ont respecté les nombreux articles de l'Ordonnance de 1669. Il constate qu'ils avaient fait des coupes notamment dans ce qu'il appelle « le quart de réserve », la partie de la forêt réservée pour fournir du bois pour la Marine. Il dresse procès-verbal qui constate les manquements et donne des ordres pour respecter l'ordonnance.

L'année suivante, une affiche datée du 21 juin 1694 donne des règles pour toute la province de Guyenne sous sa responsabilité. La partie la plus importante concerne l'obligation des communautés et propriétaires de ne pas couper les arbres de moins de dix ans – le roi veut des arbres plus grands qui peuvent fournir des bois de charpente pour la Marine. De plus, lorsque l'on procède à des coupes, il faut laisser des arbres qui pourront grandir encore plus. Enfin, les grands arbres, que l'on appelle « arbres de haute futaie » qui se trouvent hors des forêts, le long des fossés, haies et chemins, sont aussi soumis à des règles strictes. Dans son règlement, Dumont fait connaître la décision royale qui amnistie des coupes « irrégulières » tout en appelant à l'exécution des articles de l'ordonnance. Il donne spécifiquement des instructions à ses agents sur le terrain pour qu'ils suivent la volonté royale. L'affiche contient aussi des instructions concernant la chasse et le transport de poissons et de gibier. Le grand maître doit donc veiller à faire exécuter la politique royale dans son ressort. Il doit veiller à ce que ses agents fassent de même. Le texte est imprimé et envoyé partout dans sa circonscription pour être affiché, portant ainsi les règles à la connaissance du plus grand nombre.



Affiche sur les eaux et forêts de juin 1694, signé par Dumont de Blaignac. Archives départementales de la Gironde, 8B 22

Lors de sa dernière année en fonction, Dumont est associé avec l'intendant de Montauban pour faire exécuter des jugements des tribunaux des eaux et forêts et du conseil du roi. En 1699, les deux officiers sont nommés « commissaires départis » (ils ont reçu une commission du roi) pour faire exécuter les jugements émis concernant des coupes de bois dans le domaine du roi et de l'abbaye de Combelongue en Couserans. Ici aussi, le jugement vise à protéger la forêt d'une exploitation trop poussée par les habitants des communautés voisines.

Comme le montrent ces quelques exemples, le grand maître est un homme du roi, à la fois administrateur et juge. Il édicte des règles pour le ressort dont il a la responsabilité et fait appliquer les lois du royaume. Il visite aussi les forêts et donne aux autorités et populations locales les instructions sur leur gestion, notamment la coupe des arbres. Ayant pratiqué pendant de longues années les forêts du Sud-Ouest, Dumont avait une parfaite connaissance du terrain. Avait-il la capacité de faire passer ces connaissances en politique ? Difficile à dire tant la documentation est rare.

La fin de vie de Charles Dumont est encore peu connue faute de documents. Nous sommes sûrs qu'il a terminé sa vie à Paris. Lorsqu'il vend sa charge en 1699, la transaction se fait à Toulouse sans lui, il a donné procuration à un magistrat du parlement pour signer à sa place. Espérons que de futures recherches nous donneront plus d'informations sur lui et sa famille.

CONCLUSION

La vie de Charles Dumont, seigneur et baron de Blagnac pendant un quart de siècle, peut se lire comme une leçon de modestie. C'est un homme qui a travaillé dur pendant plusieurs décennies pour le clan Colbert et le roi, notamment à Rochefort. Il y a exercé d'importantes fonctions et la confiance dont il bénéficie montre des compétences importantes, à la fois comme contrôleur ou inspecteur et comme fournisseur de la Marine en matériel stratégique – bois, fer, canons, poudre... Mais il s'est heurté à un plafond de verre qui l'empêchait de monter plus haut, il ne deviendra jamais un intendant de la Marine et, en 1688, le roi décide de se passer désormais de ses services. Son ascension sociale et professionnelle passe alors par l'achat de l'office de grand maître des eaux et forêts de la Guyenne. C'est une charge prestigieuse (il y en avait alors 16 en France) et elle aurait pu permettre d'installer sa famille dans la durée. Pour financer cet achat, il doit vendre le château de Blagnac, ne gardant que le titre de seigneur et baron mais sans les ressources de la grande propriété derrière lui. Selon toute vraisemblance, il ne peut faire face à ses dettes et doit revendre l'office en 1699. Il n'y aura pas de dynastie des Dumont ni à Blagnac, ni en Guyenne. Dumont meurt dans un certain anonymat à Paris vers 1703 ou 1704, laissant des héritiers quasiment sans héritage. Leur histoire à eux nous fournira une autre occasion de revenir sur les Dumont de Blagnac.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives nationales

E 1733 Conseil du roi, 1666 (Permission accordée à Charles Dumont d'exploiter des mines)

E 456 Commission de commissaire général pour le sieur Dumont, 5 octobre 1672

Marine B2 17, Commission de commissaire pour le sieur Dumont, octobre 1672

Marine B2, vol. 42 suite, Commission de commissaire général de la Marine pour le sieur Dumont

Idem. Instructions pour le sieur Dumont de Blagnac, commissaire général de la Marine, 24 novembre 1680

Marine B2 vol. 65 suite, le roi congédie le sieur Dumont, mai 1688

Marine B2 vol. 68, Commission de commissaire ordinaire de l'artillerie de la Marine pour le sieur Dumont, 23 février 1689

(Ces documents ont été photographiés par Claire Khelfaoui. Qu'elle en soit vivement remerciée.)

Bibliothèque nationale de France

Mélanges Colbert, vol. 117, 118bis

Collection Clairambault vol. 854

Archives départementales de la Haute-Garonne

1B 1925 et 1B 1929 – Charles Dumont reçu comme grand maître (1692) et résigne son office (1699)

3E 3986, testament de Marguerite de Voisins, janvier 1682

3E 4272, achat par Dumont de la charge de grand maître et vente par Dumont et fils du château à Thomas Morant, premier président du parlement (mai 1692)

Archives départementales de la Gironde

8B 1 Arrêts, ordonnances et provisions, 1697-1699

8B 22 Ordonnances générales...procès-verbal général concernant la coupe de bois de haute futaye et taillis, le 8 juillet 1697

8B 835 dossiers d'appel de la Table de marbre de Bordeaux, 1626-1727

(Mes vifs remerciements vont à Louise Geneau de Lamarlière de l'Université de Bordeaux Montaigne qui a consulté ces documents pour moi).

Martine Acerra, *Rochefort et la construction navale française : 1661-1815*, thèse sous la direction de monsieur le professeur Jean Meyer, Paris, Librairie de l'Inde éd. - (59-Lille : Impr. de l'ANRT), 1993, 4 vol.

La Belle. The Archaeology of a Seventeenth-Century Ship of New World Colonization, Editors James E. Bruseth et. al., College Station, Texas, Texas A & M Press, 2016.

Buffault, Pierre, « La forêt de Caumont avant la Révolution », *Revue de l'Agenais*, tome 58, 1931, p. 320-331.

Clément, Pierre, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, tome 3, *Marine et Galères*, Paris, Imprimerie impériale, 1868.

Dessert, Daniel, *La Royale. Vaisseaux et marins du Roi-Soleil*, Paris, Fayard, 1996.

Dessert, Daniel, *Le Royaume de M. Colbert, 1661-1683*, Paris, Perrin, 2007.

Mémoin, René, *Le matériel de la Marine de guerre sous Louis XIV. Rochefort, arsenal modèle de Colbert (1666-1690)*, thèse d'État ès Lettres, université de Poitiers, Paris, Librairie Hachette, 1936.

Waquet, Jean-Claude, *Les grands maîtres des eaux et forêts de France de 1689 à la Révolution*, Paris, CNRS, 1978 (fait naître Dumont à Saint-Jean-de-Blagnac en Gironde).